



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

LES PARCS & la biodiversité

*N'est-ce pas dans l'eau stagnante et fangeuse
dans la lourde humidité des terres mortes
que remuée, que vibraient le premier germe
le premier s'ouvrit au jour*

UNE INITIATIVE



Préserver la biodiversité, une cause majeure

Au cours des cinq derniers siècles, la biodiversité a subi une érosion préoccupante. Cette érosion – on peut même parler de crise – se caractérise par sa grande rapidité. En cause : l'industrialisation, l'urbanisation, le développement des infrastructures, l'intensification de l'agriculture qui ont eu pour conséquences la destruction, la fragmentation ou l'altération des habitats naturels des espèces animales et végétales. Le Nord-Pas de Calais n'échappe pas à ce phénomène. Aussi le Conseil régional s'est-il engagé depuis 2007, avec le schéma régional d'orientation Trame verte et bleue, dans un projet d'envergure pour sauvegarder et restaurer la richesse de la biodiversité régionale. L'enjeu est considérable car il s'agit en même temps de permettre aux activités humaines de se maintenir et aux territoires de continuer à se développer.

Les trois Parcs naturels régionaux sont des acteurs précurseurs et privilégiés de la protection et de la sauvegarde de la biodiversité : d'une part parce qu'ils s'étendent sur près de 25 % du territoire régional, d'autre part et surtout parce que leur territoire lui-même est reconnu pour la qualité de ses espaces et patrimoines naturels.

2010 a été proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies pour sensibiliser l'opinion publique à son déclin. Espaces naturels régionaux a souhaité s'inscrire dans cette logique en vous présentant des actions concrètes et innovantes menées par les trois Parcs du Nord-Pas de Calais, avec leurs partenaires.

L'érosion de la biodiversité n'est pas une fatalité.

Élèves ou étudiants, élus ou techniciens, bénévoles ou professionnels, propriétaires ou gestionnaires, ou simple citoyen, ensemble, mobilisons-nous ! Ensemble, mutualisons nos compétences ! Ensemble poursuivons les actions engagées et généralisons les plus efficaces !

Emmanuel Cau

Président d'Espaces naturels régionaux
Vice-Président « Aménagement du territoire, Environnement, Plan Climat »
du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Paul Raoult

Président du Parc naturel régional
de l'Avesnois
Sénateur-maire de Le Quesnoy

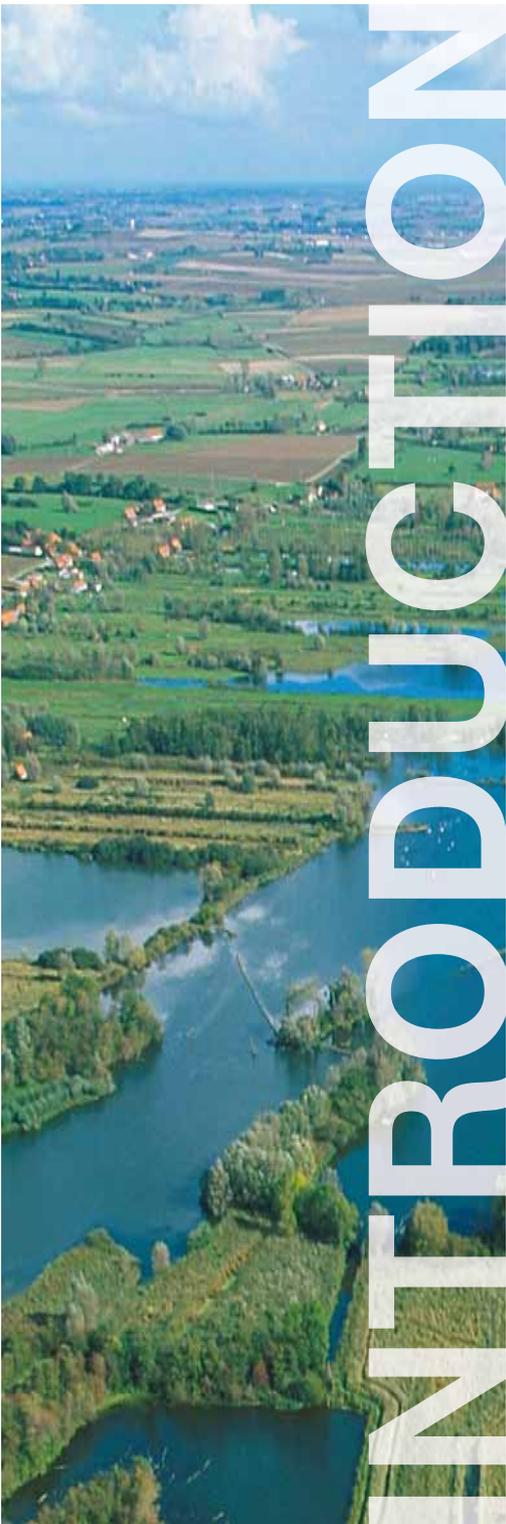
Daniel Percheron

Président du Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
Sénateur du Pas-de-Calais
Président du Conseil régional
Nord-Pas de Calais

Daniel Mio

Président du Parc naturel régional
Scarpe-Escout





INTRODUCTION

Pourquoi est-il important d'agir ?

La biodiversité signifie littéralement la diversité du vivant. Elle désigne l'ensemble des espèces qui peuplent notre planète et les relations qui existent entre ces espèces. Si la notion de biodiversité est récente, la biodiversité, elle, est en revanche très ancienne : elle résulte de l'histoire de la Terre, de plusieurs milliards d'années d'évolution, d'un processus d'apparition puis de disparition d'espèces.

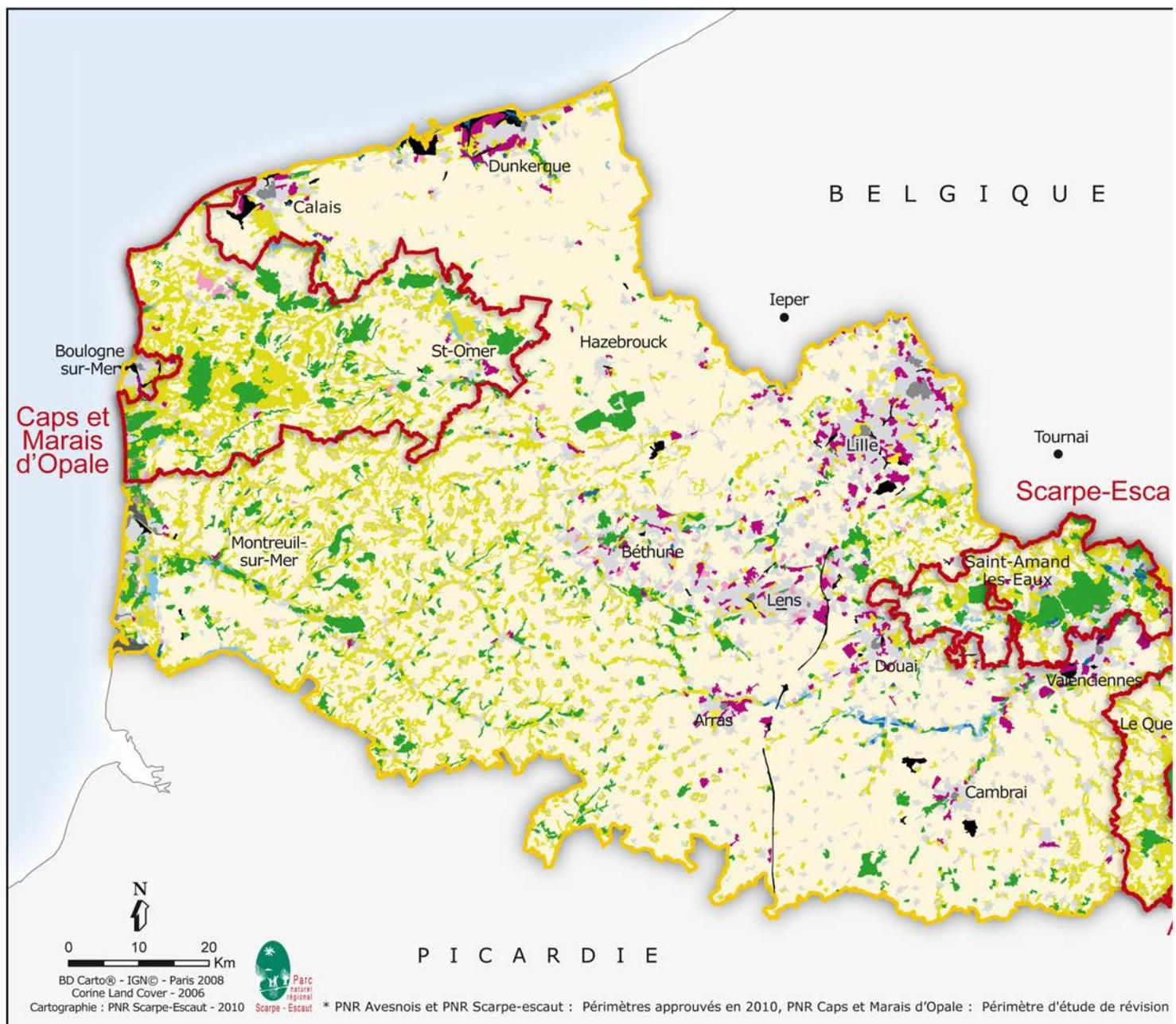
Parce qu'elle garantit un fonctionnement équilibré des écosystèmes, parce qu'elle représente une ressource indispensable à notre quotidien en nous apportant nourriture, médicaments, matières premières, la biodiversité est vitale à préserver. C'est notre assurance vie sur terre.

Dans cette publication, vous découvrirez comment les trois Parcs naturels régionaux, Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et le CRRG du Nord-Pas de Calais agissent pour la préservation de la biodiversité. Leurs interventions s'articulent autour de six défis qui vont du développement de la connaissance scientifique et technique à la reconstitution de la Trame verte et bleue, de la protection des milieux remarquables à l'implication des citoyens ou encore à l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement ou dans la gestion de l'espace.

Une large place a été laissée aux témoignages des élus, partenaires associatifs et institutionnels, agriculteurs ou simples citoyens qui œuvrent aux côtés des équipes techniques des Parcs, autour de

projets concertés en faveur du développement durable, de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel et bien sûr de la biodiversité.

02	Éditorial
03	Introduction
04	Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité
08	Pourquoi 6 défis ?
10	<ul style="list-style-type: none">• Développer et diffuser la connaissance scientifique et technique
14	<ul style="list-style-type: none">• Développer la protection des milieux remarquables
17	<ul style="list-style-type: none">• Inscrire la biodiversité au cœur des politiques de planification et d'aménagement
19	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de l'espace
23	<ul style="list-style-type: none">• Faire des citoyens des acteurs de la protection de la biodiversité
27	<ul style="list-style-type: none">• (Re) constituer la trame verte et bleue
30	Les chartes à l'horizon 2020
32	Les enjeux de demain
34	Remerciements



**Carte d'occupation des sols
du Nord-Pas de Calais**

Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité : un état des lieux chiffré qui témoigne de leur importance.

Les Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais occupent près de 25 % du territoire régional.

Ils englobent 21 % des communes et 12,5 % de la population régionale.

Caps et Marais d'Opale

Le Parc des Caps et Marais d'Opale se caractérise par sa large variété d'habitats et d'espèces et par sa position géographique : il est le seul, dans la région, à « toucher » le littoral.

Les espaces naturels s'étendent sur un peu moins de la moitié de son territoire et se répartissent de la sorte : 13 % de forêts, 22 % de prairies, 4 % de marais et zones humides, 2 % de milieux dunaires et littoraux, 2 % de pelouses calcicoles.

Scarpe-Escaut

L'originalité du Parc naturel régional Scarpe-Escaut réside dans son projet transfrontalier : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut fait partie, avec son homologue belge, du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La requalification des anciens sites miniers, ses différents réseaux écologiques (aquatique, forestier, agricole) et 10 000 ha de zones à enjeux pour l'eau constituent les autres points forts du territoire. En Scarpe-Escaut, l'occupation du sol est la suivante : 52,9 % des espaces sont des espaces agricoles, 23,9 % des boisements (contre 8 % au niveau régional), 19,3 % des espaces artificialisés, 3,9 % des espaces en eau.

Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois constitue un gros réservoir de biodiversité : c'est l'un des seuls espaces ouverts faiblement artificialisés (moins de 10%) du nord de la France.

C'est également un territoire de transition géologique, climatique et biogéographique, avec une large variété d'habitats et d'espèces. L'aspect transfrontalier y est important pour les continuités écologiques avec la Belgique, notamment les Ardennes.

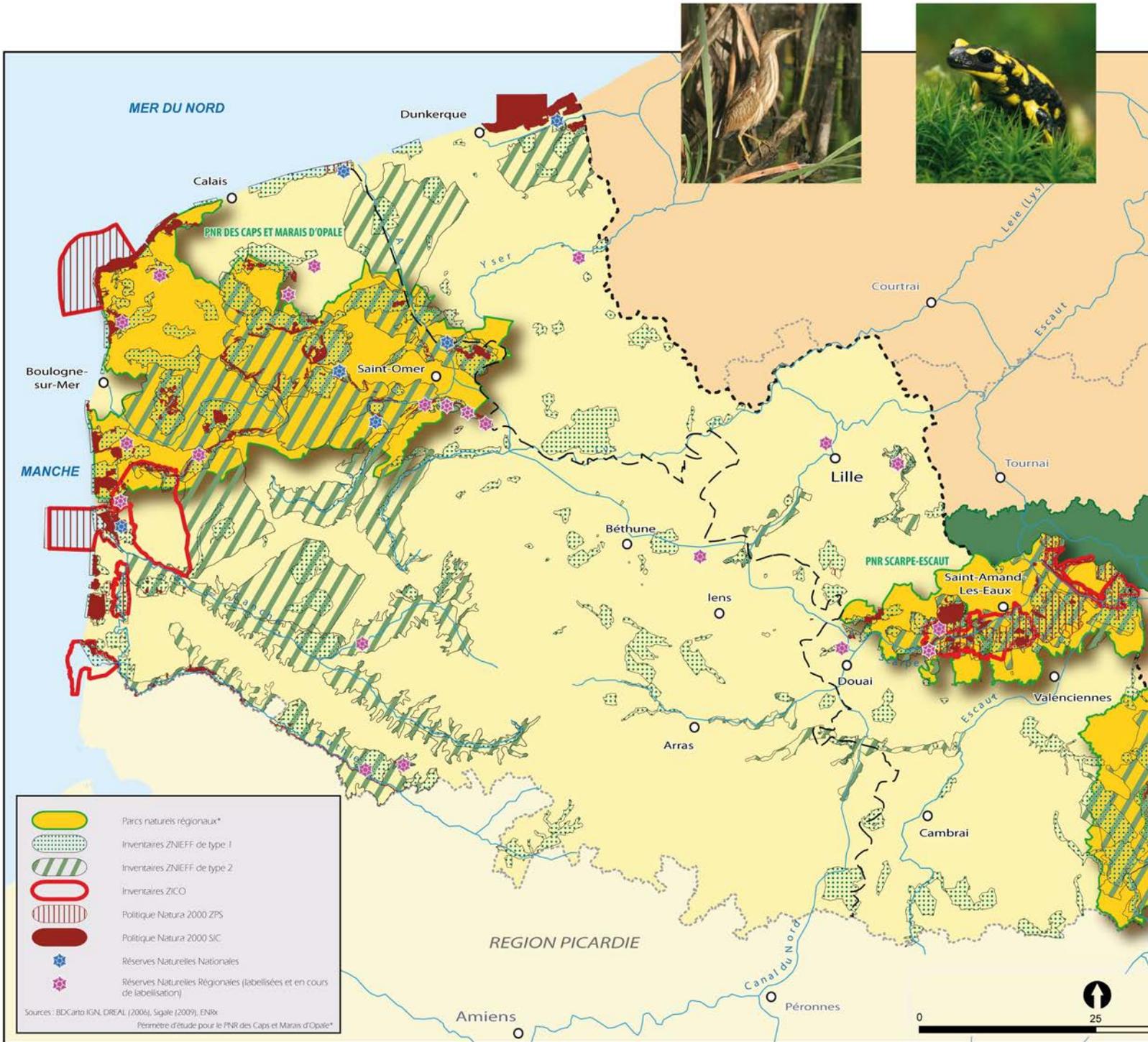
Les principaux paysages sont les forêts (20 700 ha de forêts publiques et privées et le bocage (53 000 ha, 11 500 km de haies). Le territoire est aussi marqué par la présence de l'eau : 930 ha de surfaces en eau, 7 400 ha de zones humides, 2 150 km de cours d'eau.

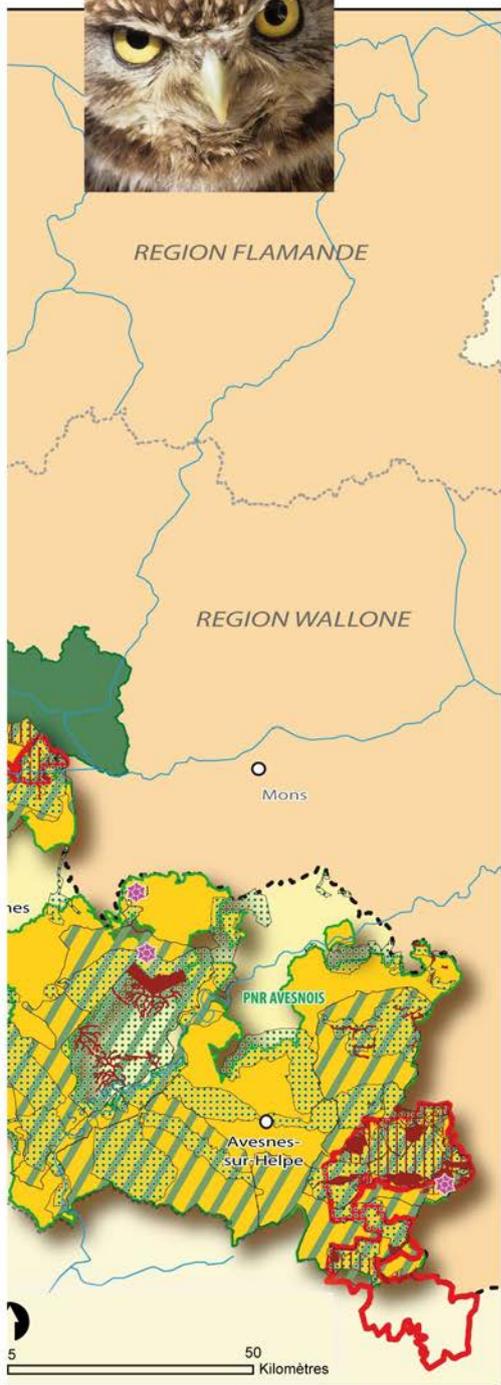
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Prairies et espaces en herbe
-  Cultures et plantations
-  Zones urbanisées
-  Zones urbanisées discontinues
-  Zones d'activités
-  Réseaux de communication
-  Carrières, décharges, chantiers
-  Espaces verts urbains
-  Marais
-  Plans d'eau
-  Littoral et espaces associés
-  Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais *

Escaut

Mons







Caps et Marais d'Opale

Le Parc des Caps et Marais d'Opale est aussi le seul des 3 Parcs du Nord-Pas de Calais, à bénéficier de 2 sites classés en réserves naturelles nationales : le site de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et les coteaux de Wavrans-sur-l'Aa et celui des étangs du Romelaëre. Il compte également 2 542 ha classés en espaces naturels sensibles, 386 ha en réserve naturelle régionale, 31 ha en réserve biologique domaniale, 1 059 ha en arrêté de protection de biotope, 2 603 ha en sites classés/sites inscrits (soit 9 sites).

24 % des 218 habitats naturels européens d'intérêt communautaire et 20 % des habitats prioritaires y sont représentés. D'un point de vue faunistique, la conservation du Blongios nain y est importante dans le marais audomarois : ses effectifs représentent 5 % de la population française de ce héron. Avec 1 300 espèces végétales, 80 % de la flore régionale y sont représentés.

Scarpe-Escaut

1/3 du territoire est inventorié en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), 604 ha classés en espaces naturels sensibles, 15 000 ha via le dispositif Natura 2000. Le Parc Scarpe-Escaut, c'est encore 5 réserves biologiques domaniales, 1 réserve biologique intégrale, 2 réserves naturelles régionales (59 ha), 8 400 ha de zones humides prioritaires et 3 650 ha d'espaces à enjeux.

En ce qui concerne la faune, on peut noter la présence du Triton crêté (espèce d'intérêt communautaire) et de la Grenouille des champs (le Parc abrite deux des trois populations françaises), d'espèces d'oiseaux remarquables comme le Pic noir, le Pic mar, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore ou encore la Chouette chevêche, le Butor étoilé et le Blongios nain. Au niveau de la flore, l'Osmonde royale, la Drosera, le Lycopode inondé, le Lycopode en massue ou l'Ache rampante sont représentés.

Avesnois

72 % du parc est inventorié en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Sont également classés, 3 réserves naturelles régionales (10ha), 670 ha d'espaces naturels sensibles, et 10 100 ha au titre de Natura 2000.

2/3 de la flore régionale sont représentés, avec 118 plantes protégées au niveau régional, 4 plantes protégées au niveau national et quelques espèces qui ne comptent qu'une seule station dans l'Avesnois.

Le Chat sauvage, la Martre et le Cerf élaphe ne sont présents que sur ce territoire. C'est là également que se concentrent les plus importantes populations de deux chauve-souris, le Murin de Bechstein et la Noctule de Leisler de la région.

Au niveau de l'avifaune, plusieurs espèces sont ici en limite d'aire de répartition dont la Pie-grièche écorcheur et le Cincle plongeur. À noter également, la présence de la Cigogne noire et du hibou Grand-duc d'Europe, deux espèces que l'on ne rencontre pratiquement pas ailleurs dans la région et dont les populations augmentent depuis plusieurs années. L'Avesnois recèle un très grand nombre de Salamandres tachetées ainsi que de tritons crêtés. Les prairies humides, les forêts et étangs intra-forestiers abritent une entomofaune remarquable (libellules, papillons et sauterelles).



Développer et diffuser la connaissance technique et scientifique

La connaissance de notre patrimoine naturel d'une manière générale et de la biodiversité en particulier est encore partielle et dispersée. En réalisant des inventaires écologiques actualisés, en menant des études, en cartographiant des habitats naturels, les Parcs contribuent à enrichir cette connaissance.

Les données qu'ils collectent sont utiles, pour ne pas dire précieuses, car :

- elles permettent de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées aux objectifs de sauvegarde, de conservation des espèces et de leurs habitats ;
- elles contribuent à porter à connaissances indispensables lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et des études d'impact ou d'incidence sur l'environnement ;
- elle offrent aux élus et décideurs des conditions pour prendre des décisions en connaissance de cause.



Développer la protection des milieux remarquables

Les Parcs naturels régionaux ont à leur disposition divers outils, encadrés par des lois et des directives, pour protéger le patrimoine naturel de leur territoire : le classement de sites en Réserves naturelles nationales (RNN), Réserves naturelles régionales (RNR) ou encore le dispositif Natura 2000.

Dans la gestion ou la restauration de milieux, ils peuvent choisir d'intervenir selon différents modes (travail en régie, chantiers nature avec des établissements de formation ou des associations de bénévoles, d'insertion, travaux d'entreprises, conventions avec des exploitants,...).

La protection des milieux remarquables passe également par la sauvegarde de notre patrimoine domestique régional. C'est tout le travail mené par le Centre régional de ressources génétiques, avec par exemple, les éleveurs de Traits du Nord et de Boulonnais, les pépiniéristes et le réseau des vergers conservatoires installés à travers le Nord Pas-de-Calais.



Inscrire la préservation de la biodiversité au cœur des politiques de planification et d'aménagement

Les Parcs apportent une aide technique aux communes dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Leur objectif : aboutir à une meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement. Pour cela, ils réalisent des « porter à connaissance », documents de vulgarisation des données naturalistes et environnementales destinés à aider les communes dans leurs réflexions et leurs décisions.

Autre exemple de leur intervention : l'expérimentation actuellement menée en Scarpe-Escaut. Le Parc, avec la commune, a réalisé une étude d'incidence avant la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), à Marchiennes. Cette étude a donné lieu à la rédaction d'un guide méthodologique qui sera mis à la disposition des communes concernées.



Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de l'espace

Entretien des prairies humides par le pâturage de vaches Rouges flamandes – une race régionale à faible effectif –, gérer les bords de routes par fauchage différencié, encourager les propriétaires privés à signer des contrats Natura 2000 ou encore suivre l'exploitation ou la reconversion des carrières et sablières : voici quelques exemples des actions menées par les Parcs pour une gestion de l'espace réfléchie, qui intègre pleinement la biodiversité.

Faire des citoyens des acteurs de la protection de la biodiversité

Ils sont au premier rang des actions qui peuvent être entreprises en faveur de la protection de la biodiversité : ce sont les citoyens et ils ont un rôle important à jouer. Comment ? En protégeant les Hirondelles de fenêtre qui viennent maçonner leur nid sous les corniches, les linteaux ou les embrasures des fenêtres, en plantant arbres, arbustes et fruitiers adaptés aux sols et aux climats de la région, en participant aux formations organisées pour l'entretien des vergers... Les Parcs les aident dans toutes ces actions. Chaque citoyen doit contribuer, à son niveau, à la protection de la biodiversité. L'enjeu est de taille pour les générations futures.



(Re)constituer la Trame verte et bleue

Le Nord-Pas de Calais est la région française où la nature est la plus fragmentée et l'une de celles qui présentent des superficies artificialisées très importantes. Aussi pour éviter de voir disparaître des milliers d'espèces végétales et animales, des connexions biologiques doivent être créées pour permettre de relier entre eux les milieux naturels. Les corridors de nature favorisent le brassage génétique et aident les espèces à recoloniser les espaces d'où elles ont disparu. Ils assurent la continuité de la vie des populations d'espèces et la fonctionnalité des territoires. C'est le projet de Trame verte et bleue régionale qui s'illustre, dans les Parcs, à travers des actions concrètes : la plantation de haies bocagères, la restauration des frayères à brochets ou encore l'aménagement d'un réseau de blockhaus pour accueillir les chauves-souris.



Les habitats naturels du Boulonnais passés à la loupe

La cartographie des habitats naturels du Boulonnais est l'une des premières expériences de ce type menées sur un territoire aussi vaste. Réalisée entre 1999 et 2001 par le Conservatoire botanique national de Bailleul et le cabinet Greet Ingénierie - Biotope, elle donne une description très précise de la végétation au 1/10 000^e, des habitats ponctuels et de leur intérêt patrimonial, qui va bien au-delà de la simple occupation des sols.

À partir de cette cartographie, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a réalisé un « porter à connaissance », Le livret nature pour deux intercommunalités (29 communes), un document destiné à vulgariser les données naturalistes et faire en sorte que les enjeux en terme de biodiversité soient pris en compte par les aménageurs, les collectivités locales...

Cet outil novateur a été utilisé pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté de communes de la Terre des deux Caps.

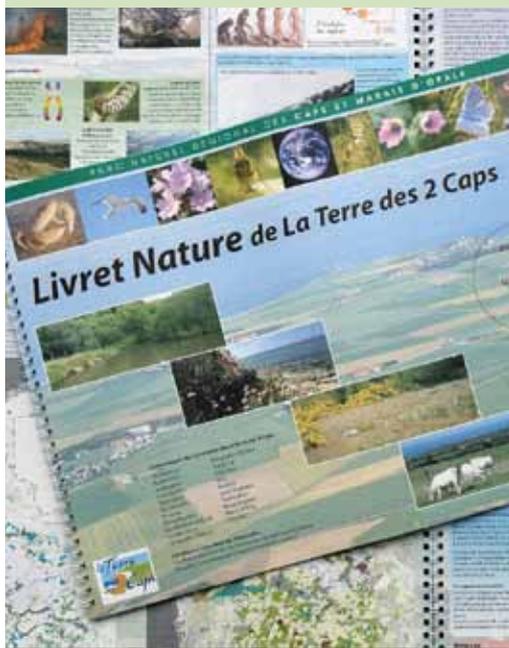
L'objectif est qu'il le soit pour l'élaboration de tous les documents d'urbanisme et du schéma de Trame verte et bleue du Pays du Boulonnais qui va se mettre en place.



« Un outil pour prendre les bonnes décisions »

« Lorsque nous avons souhaité nous engager sur un Schéma de cohérence territoriale, nous avons voulu, dès le départ, lui donner une dimension paysagère, raconte Martial Herbert, maire de Marquise et président de la Communauté de communes de la Terre des deux Caps.

Les enjeux sont considérables sur la Terre des deux Caps. Nous sommes sur une zone de contact entre la terre et la mer, avec des milieux naturels particuliers extrêmement riches. Il y a le bassin carrier, le site littoral labellisé Grand site de France, un fond de vallée humide... La biodiversité est très importante. Le livret nature de la Terre des deux Caps est un bon outil dans lequel on retrouve toutes les données sur les richesses faunistiques et floristiques de notre territoire. Il rassemble l'essentiel de l'information nécessaire pour prendre les bonnes décisions. »



Chiffres-clés :

- Près de 150 habitats naturels ont été identifiés et cartographiés sur une zone couvrant près de 60 000 ha.
- 1 000 livrets nature édités et diffusés.

Plus d'infos ?

Livret nature de la Terre des 2 Caps - PNR CMO/ Edition 2006

Personne-ressource :

plevisse@parc-opale.fr - 03.21.87.86.27

Les libellules de mare en mare

La vallée de la Sambre présente une mosaïque de milieux très intéressants pour les libellules. C'est sur ce secteur – plus particulièrement sur un réseau de mares en lisière de la forêt de Mormal – que le Parc naturel régional de l'Avesnois, en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, a mené une étude sur la dispersion des libellules. Les mares offrent un ensemble d'habitats qui permet à ces invertébrés d'accomplir leur cycle biologique. Les larves peuvent se développer dans l'eau, parfois même pendant plusieurs années. Elles émergent dans les roseaux, les joncs, les branches... et y laissent une exuvie (dépouille larvaire). L'étude, menée entre avril et août 2009, a consisté en la capture, le marquage et la recapture des individus (les exuvies ont également été prélevées pour déterminer les espèces présentes). Elle a montré que les libellules circulent entre les différentes mares mais l'expérience mérite d'être renouvelée pour valider la qualité des données. Cette étude permet d'aborder un sujet important pour la trame verte et bleue, la fonctionnalité des réseaux, ici celui des milieux humides et aquatiques.

« Avec le Parc, nous nous sommes partagés le travail »

« Cette étude sur la dispersion des libellules est une première dans la région, souligne Cédric Vanappelghem, responsable de l'équipe Etudes au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Une seule autre étude de ce type a auparavant été menée en France, dans le PNR des Causses du Quercy. Nous sommes sur des champs restreints. Avec le Parc, nous nous sommes partagés le travail. Le Parc s'est occupé de l'encadrement du stagiaire (MII pro) qui a réalisé le travail de terrain. Nous avons pris en charge l'aspect scientifique et technique. » L'expérience sera reproduite en 2011 au même endroit et/ou sur un autre secteur avec une densité de mares différente, des paysages différents... Il s'agira de déterminer si les libellules ont besoin d'un réseau de mares dense ou d'un réseau de prairies avec des haies.



Chiffres-clés :

- 1 718 libellules marquées sur 5 mares dans une zone d'étude d'environ 100 hectares
- 31 espèces ont été observées

Personne-ressource :

- pauline.cabaret@parc-naturel-avesnois.com - 03.27.77.52.61



Le patrimoine génétique régional suivi de près

Depuis plus de 20 ans, le Centre régional de ressources génétiques étudie le patrimoine domestique régional. Grâce à ce travail de suivi des variétés fruitières et des races régionales, à l'observation de leur comportement, le CRRG peut proposer aux arboriculteurs et aux éleveurs – et donc aux consommateurs – des produits qui présentent des qualités et des caractéristiques remarquables :

- pour les vaches : facilité de vêlage, rusticité et lait riche,
- pour les moutons : aptitude à la marche sur parcours et qualité gustative de la viande d'agneau,
- pour les variétés fruitières : rusticité, bonne adaptation aux conditions de culture, rendements satisfaisants, fruits goûteux.

Le verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq permet de mener à bien cette étude. Des variétés anciennes qui nécessitent peu de traitements ont été relancées. En plus d'être économique, le gain est écologique. Des croisements ont été réalisés, notamment en partenariat avec l'Institut national de recherche agronomique, pour amener sur le marché de nouvelles variétés.

Avec les informations recueillies, une base de données a été constituée, dans le cadre d'un programme européen Interreg, avec le Centre de recherches agronomiques de Gembloux en Belgique.



Chiffres-clés :

- 2 races de chevaux de trait,
- 2 races bovines, 1 race ovine
- et 15 races avicoles domestiques font l'objet d'un suivi par le CRRG.
- 1 510 variétés d'arbres fruitiers sont en collection dans les vergers conservatoires de la région ;
- 8 pépiniéristes sont agréés par le CRRG pour le greffage de variétés anciennes.
- Plus de 100 variétés ont été mises sur le marché après évaluation.

« Avec nos fruits, nous nous démarquons »

Philippe Thérain est arboriculteur à Erquinghem-Lys. Il possède 17 ha de vergers de pommes et de poires qu'il cultive en protection intégrée depuis près de 20 ans, « *bien avant que ça soit la mode* », précise-t-il. C'est dans cette optique qu'il a replanté, dès 1994, des variétés anciennes : Reinette des Capucins, Cabarette, Reinette de France, Reinette des Flandres, Poire Saint-Mathieu... « *J'ai fait confiance au CRRG qui nous a sélectionné des variétés régionales résistantes à la tavelure, qui ont un intérêt gustatif et qui nous offrent des rendements corrects* », explique-t-il.

Ces variétés sont adaptées à des circuits courts. Philippe Thérain est présent sur plusieurs marchés de la métropole lilloise et son épouse, Chantal, assure la vente sur place ainsi qu'à la coopérative à laquelle le couple adhère. « *Avec nos fruits, nous nous démarquons, disent-ils. Lorsque l'on a de bons produits, il faut le faire savoir.* »



Plus d'infos ?

- Bilan d'activité du Crg - Edition 2009
- Annuaire des races avicoles, des étalons traits du Nord et Boulonnais - Editions 2010

Personnes-ressource :

- f.piedanna@enrx.fr - 03.20.67.11.17
- r.stievenard@enrx.fr - 03.20.67.00.76

La grenouille des champs : une espèce rare, localisée et menacée de disparition

La Grenouille des champs a été découverte sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escout, en 1999, sur la Tourbière de Vred puis sur la Grande Tourbière de Marchiennes. C'est une espèce exceptionnelle au niveau régional et national (la seule autre population connue en France est localisée en Alsace).

Entre 1999 et 2009, des observations régulières de l'espèce ont été réalisées. En 2009, le Parc, en partenariat avec le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et l'association la Reine rouge, a renforcé son action en faveur de cette espèce sur la Tourbière de Vred. Objectif : identifier les zones et habitats de reproduction de la Grenouille des champs, déterminer des orientations de gestion validées par le comité consultatif de gestion de la réserve. Les suivis s'effectuent de nuit, en période de reproduction, pendant une dizaine de jours (entre mi-mars et mi-avril).

En 2010, les zones de reproduction ont été cartographiées, à l'aide des pontes découvertes dans les gouilles attenantes à l'étang. Un faible nombre d'individus reproducteurs a été mis en évidence (14 mâles chanteurs entendus simultanément). Ce chiffre est un minima : certains mâles ne chantent pas mais sont présents aux côtés des mâles chanteurs. L'an prochain, un suivi plus léger sera effectué pour laisser plus de tranquillité à la Grenouille des champs.

Par cette action, le Parc Scarpe-Escout entend aussi attirer l'attention des scientifiques sur cette espèce en danger critique d'extinction sur le territoire national et quelque peu délaissée.

L'objectif de lui dédier un plan d'action national et régional est aujourd'hui envisageable.



Chiffres-clés :

- 15 mâles chanteurs de l'espèce ont été recensés à Vred (Nord), dans un site de 40 ha, soit près de la moitié des individus recensés en France en 2010.
- Une dizaine de personnes sont mobilisées chaque année pour le suivi en Scarpe-Escout

Plus d'infos ?

- Recensement de la grenouille des champs - Vred vidéo France 3/ Yves Arsenal - Mars 2010
- GODIN, J., G. LEMOINE & M. MARCHYLLIE (2007): La Grenouille des champs (*Rana arvalis* Nilsson 1842), une espèce exceptionnelle localisée aux tourbières en région Nord-Pas de Calais. - L'écho des tourbières 13

Personne-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.70

« Chacun apporte ses compétences sur le terrain »

« Depuis deux ans, nous menons de concert ce travail de suivi de la Grenouille des champs sur la Tourbière de Vred, explique Stéphanie Rondel, trésorière de l'association La Reine rouge. Chacun apporte ses compétences sur le terrain, des compétences naturalistes en ce qui nous concerne. Au sein de la Reine rouge, nous privilégions les partenariats, le travail en réseau sur site pour faire avancer les choses en faveur de la protection de la biodiversité. »

2

Gérer ou restaurer un site : plusieurs modes d'intervention possibles

Pour mener à bien les travaux de gestion ou de restauration des sites naturels de leur territoire, les Parcs naturels régionaux peuvent faire appel à des entreprises, des associations d'insertion, des établissements de formation... Le Parc Scarpe-Escaut est l'un des rares à disposer d'une équipe en régie qui intervient directement sur site, avec du matériel adapté. Le choix du mode opératoire s'effectue selon plusieurs critères : la nature du chantier - selon que l'on est en phase de gestion ou de restauration par exemple -, son niveau de difficulté, etc. Le Parc veille à respecter un équilibre entre les différents prestataires privés car il s'agit également de « faire vivre » les acteurs du territoire.

Lorsqu'il travaille avec des bénévoles, des publics en insertion ou en formation (des chantiers nature sont organisés avec des élèves de CP à Bac + 5 en environnement) il y a toujours un échange de services : une visite du site, adaptée à chaque public, est proposée à l'issue du chantier.



« Des travaux pratiques grandeur nature pour nos élèves »

« Le Parc Scarpe Escaut est un partenaire historique, se réjouit Tayeb Chelkia, enseignant en techniques forestières et responsable de la filière Forêt au lycée forestier de Bavay. Il permet à nos élèves de réaliser des travaux pratiques grandeur nature. » L'intérêt, pour les lycéens, réside dans la diversité des sites sur lesquels se déroulent les interventions et la variété des travaux : abattage d'arbres, étêtage de saules, de restauration de milieux boisés, reboisement, taille ou encore fauche avec exportation des rémanents...

« Ces journées sont l'occasion de mettre les élèves en situation professionnelle. Leur travail doit répondre qualitativement à la demande du Parc, indique M. Chelkia. On ne parlera pas ici de rendement mais bien d'efficacité. Le plus par rapport à un exploitant privé ? Ils sont, grâce au Parc, davantage sensibilisés à la nature, à l'environnement, à la biodiversité. »

Chiffres-clés :

- Plus de 1 200 équivalent-journées par an sont consacrées à des travaux de gestion et de restauration sur les sites de Scarpe-Escaut
- 364 ha ont gérés en régie par le Parc sur près de 1 700 ha de terrains bénéficiant d'une gestion conservatoire de la biodiversité.

Plus d'infos ?

- Bilans d'activités du PNRSE

Personnes-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.70
- y.dulondel@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.70

2

Politiques de protection : en avant avec les Parcs !

Les Parcs naturels régionaux sont des moteurs dans la mise en œuvre des politiques de protection. Ils interviennent dans le classement de sites en réserves naturelles nationales (RNN) ou réserves naturelles régionales (RNR), que l'on appelait auparavant réserves naturelles volontaires (RNV). Il existe deux RNN, sur le territoire des Caps et Marais d'Opale : la RNN de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavransur-l'Aa et la RNN des étangs du Romelaëre, qui ont été classées en 2008 et pour lesquelles les techniciens ont constitué les dossiers scientifiques. Les Parcs sont également fortement impliqués dans l'animation territoriale qui permet d'aboutir à la désignation d'un site Natura 2000 et participent à la rédaction des documents d'objectifs (docob).

Ils se mobilisent avec leurs partenaires (Département - ENS, Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas de Calais, Conservatoire du Littoral) pour assurer la maîtrise foncière des sites naturels les plus remarquables.

Ils peuvent enfin, comme c'est le cas en Scarpe-Escout, acquérir des espaces d'intérêt écologique. Le Syndicat mixte de gestion du Parc est ainsi propriétaire de plusieurs centaines d'hectares. L'acquisition foncière n'est pas un objectif en soi. Elle n'est utilisée que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution pour préserver un site.

« Une belle valorisation pour la commune »

Ancienne réserve naturelle volontaire (car partant d'une démarche volontaire de la commune), la Tourbière de Vred est depuis 2008 classée réserve naturelle régionale. C'est une zone humide qui s'étend sur 41 ha au cœur de la vallée de la Scarpe.

« Autrefois, le site servait de décharge, se souvient Dany Hallant, maire de Vred. Nous avons signé une convention avec le Parc naturel régional Scarpe-Escout qui en assure aujourd'hui la gestion. C'est une gestion que nous ne pourrions pas faire, car nous n'en avons ni les moyens, ni les compétences. Sans l'aide du Parc, la tourbière serait restée à l'abandon. Le statut de RNR est important : c'est une belle valorisation pour la commune.

Le site, qui est également inscrit en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et en Zone de protection spéciale (Natura 2000), abrite une flore et une faune exceptionnelles, avec des espèces très rares comme la Grenouille des champs. »



Chiffres-clés :

- Les Parcs sont représentés dans les comités de gestion de 2 réserves nationales, 10 réserves naturelles régionales et 4 réserves biologiques domaniales.
- 5 sites NATURA 2000 sont présidés par des élus des Parcs et 13 documents d'objectifs ont été (co)rédigés par les techniciens des Parcs

Personnes-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escout.fr ; j.bacquaert@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.70
- pauline.cabaret@parc-naturel-avesnois.com - aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com - 03.27.77.51.60
- plevisse@parc-opale.fr ; lbarbier@parc-opale.fr - 03.21.87.90.90

2

La diversité fruitière préservée dans les vergers conservatoires

Le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) créé par Espaces naturels régionaux est à l'initiative d'un réseau de vergers conservatoires. Le premier de ces vergers, créé en 1984 à Villeneuve d'Ascq, est l'un des plus importants conservatoires fruitiers en France. Il s'étend sur 8 ha et rassemble près de 1 500 variétés régionales de pommes, poires, prunes et cerises. Certaines de ces variétés avaient complètement disparu de leur berceau d'origine. D'où l'idée de les y réinstaller, d'« éclater » la collection aux quatre coins de la région afin de limiter les risques de pertes en cas de maladies et de restituer aux habitants ce patrimoine fruitier.

Quatre sites ont été choisis en lien avec les trois Parcs naturels régionaux à Le Quesnoy, Maubeuge, Fresnes-sur-Escaut et Crémarest. Les premières plantations ont eu lieu à l'hiver 2006-2007. Il s'agit de variétés conduites en haute-tige qui peuvent vivre très longtemps (plus de 100 ans).

Ces sites sont des milieux riches, favorables au développement de la biodiversité. Un exemple ? Sur les fruitiers vont se former des branches creuses qui pourront accueillir des oiseaux cavernicoles (Pics, Sittelles, Chouette chevêche).



« La plus belle réalisation de la commune »

« Nous venions de racheter une vieille ferme et étions en train de construire notre nouvelle salle des fêtes, raconte Claude Prudhomme, le maire de Crémarest. Nous avons six hectares en réserve foncière. Le CRRG nous a proposé de planter un verger conservatoire. »

Ce verger rassemble aujourd'hui, sur deux parcelles, une collection de pommiers et de poiriers du Boulonnais et du haut pays d'Artois. « Nous sommes maintenant à la recherche d'un terrain pour planter des pruniers et des cerisiers », confie M. Prudhomme.

Les parcelles sont entretenues par le pâturage de bovins d'un agriculteur voisin. Une convention a été signée entre le syndicat de gestion du Parc des Caps et Marais d'Opale, ENRx-CRRG et la commune pour le suivi du verger. Et comme nous sommes au pays de Desvres et de la faïence, les arbres les plus emblématiques ont été dotés d'une plaque en faïence sur laquelle figurent les caractéristiques des variétés. « Si le Parc et le CRRG n'avaient pas été là, nous ne l'aurions pas fait, précise le maire de Crémarest. C'est la plus belle réalisation de la commune, la plus importante pour les générations futures. »

Chiffres-clés :

• 700 pommes, 490 poires, 150 prunes, 170 cerises, constituent les collections de variétés des 5 vergers conservatoires du Nord-Pas de Calais qui couvrent 25 hectares.

Personnes-ressource :

- r.stievenart@enrx.fr - 03.20.67.00.76
- g.bruneaux@enrx.fr - 03.20.67.03.51
- jh.rey@enrx.fr - 03.20.67.28.46
- pmajot@parc-opale.fr - 03.21.87.90.90

Conduire une étude d'incidence sur une Zone de protection spéciale

Sur un site Natura 2000, la législation impose que tout acte, tout plan d'urbanisme, toute réalisation de travaux ayant un impact sur le site doit faire l'objet d'une étude préalable d'évaluation des incidences. La plupart du temps, c'est une notion évidente. Lorsque l'on intervient sur un site, on peut mesurer quelle en sera l'incidence. En revanche, sur une Zone de protection spéciale (ZPS) qui s'étend sur 13 000 ha, avec des espaces habités – comme c'est le cas sur le territoire du Parc Scarpe-Escout, il est difficile d'évaluer l'impact ne serait-ce que d'une future nouvelle construction.

Depuis la désignation de la ZPS en 2006, les communes se demandent comment procéder pour réviser leur Plan local d'urbanisme. À Marchiennes, l'équipe technique du Parc mène actuellement une expérimentation, avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui consiste à proposer une méthodologie et à réaliser une étude d'incidence sur une ZPS. À partir de cette expérimentation, un guide méthodologique, précisant quand et comment mener une étude d'incidence sur une ZPS dans le cadre de la révision d'un PLU, va être rédigé. Il pourra être mis à la disposition de l'ensemble des communes concernées. Plus une étude d'incidence sera réalisée en amont, mieux elle pourra être prise en compte dans la révision du PLU.

Cette démarche expérimentale a pour but de montrer que ce qui sera fait n'aura pas d'incidence ou, s'il y en a, de déterminer quelles seront les mesures compensatoires.

3



« Pouvoir s'appuyer sur le Parc est une chance »

« Cette étude d'incidence permet de pousser très loin la réflexion, de prévoir quelles seront les conséquences de l'urbanisation et du projet que constitue le PLU sur un site Natura 2000, explique Pascal Scournaux, responsable Evaluation environnementale à la DREAL.

Pouvoir s'appuyer sur le Parc est une chance pour agir de concert sur la réalisation d'objectifs communs. Avec le Parc, nous portons les mêmes perspectives en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement et du paysage. »

Chiffres-clés :

- 35 communes du PNR Scarpe-Escout sont concernées par une Zone de Protection Spéciale.

Personne-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.70



Documents d'urbanisme : vers une meilleure prise en compte de la biodiversité

3

Les Parcs naturels régionaux accompagnent les communes de leur territoire dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme – notamment les PLU – et s'assurent, tout au long des procédures, de la prise en compte de la biodiversité. Dans l'Avesnois, dès lors qu'une commune associe le syndicat mixte de gestion du Parc à l'élaboration ou à la révision d'un PLU, l'équipe technique du Parc réalise un « porter à connaissance », document qui rassemble des données relatives à l'environnement (zones humides, inventaires floristiques, Natura 2000 ...), à la gestion intégrée de l'eau (tirées du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), et au paysage (linéaire de haies...). La préservation du maillage bocager est un enjeu fort. Les haies constituent des corridors écologiques qui doivent être maintenus ou créés notamment dans les espaces urbanisés, le long des cours d'eau, des vallées, des plateaux agricoles, et entre les zones boisées. Une bonne intégration de ces éléments dans les documents d'urbanisme est un gage pour la prise en compte des trames écologiques.



Chiffres-clés :

- En 2009, 14 nouveaux « porter à connaissance » environnementaux, portant à 40 le total de ces documents édités depuis 2005,
- 50 études paysagères et environnementales communales ont été produites en CMO

Personnes-ressource :

- corinne.bury@parc-naturel-avesnois.com
03.27.14.90.82
- juliette.cappel@parc-naturel-avesnois.com
03.27.14.90.82
- jpgeib@parc-opale.fr - 03.21.87.90.90

« Il est important que nos haies soient protégées »

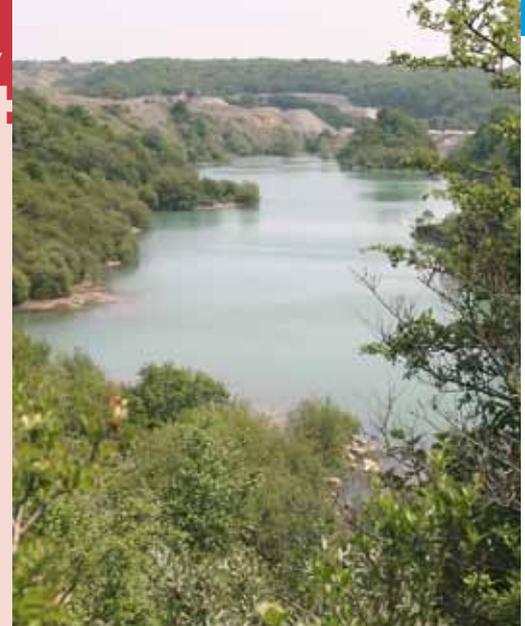
La commune d'Eppe-Sauvage travaille actuellement, avec l'appui des techniciens du Parc, à l'élaboration de son Plan local d'urbanisme. Elle a d'ores et déjà défini son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document exprime les orientations de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement, d'urbanisme... Pour Viviane Desmarchelier, maire d'Eppe Sauvage et Présidente du comité de pilotage de la Zone de protection spéciale (ZPS), le PADD constitue la trame de ce qu'elle souhaite voir pris en compte, dans le domaine de la biodiversité, dans le PLU. « Il est important que nos haies et nos prairies soient protégées, explique-t-elle. Il y a encore trop souvent des arrachages sauvages. Dans notre PLU, nous voulons que tout cela soit réglementé. Le Parc nous aide beaucoup, il nous éclaire avec ses connaissances et son savoir-faire. »

Carrières et sablières : des milieux artificiels et riches

Autour de Marquise, s'étendent d'importantes carrières de calcaire massif. Pour trois tonnes extraites, reste une tonne de matériaux dits « stériles ». Dans le cadre de l'exploitation de ce bassin carrier, le Parc des Caps et Marais d'Opale et les représentants du ministère de l'Environnement ont réalisé un plan de paysage qui prévoit d'édifier, avec ces stériles, deux collines au nord et au sud du bassin, en les intégrant « paysagèrement » (pentes et végétations) par « mimétisme » dans les reliefs locaux.

Carriers et collectivités se sont engagés il y a 15 ans – et pour 30 ans –, via un protocole d'accord, pour la mise en forme des matériaux et leur mise en compatibilité dans les documents d'urbanisme. Les collines commencent à se dessiner. Leur partie inférieure a bénéficié d'un apport de terre végétale et d'un boisement avec des essences locales adaptées. Sur le tiers supérieur, les « cailloux » sont restés en l'état, ce qui a permis le développement d'espèces végétales et animales caractéristiques des milieux pauvres. L'ensemble des partenaires entendent aujourd'hui réactualiser, pour les trente prochaines années, le plan de paysage et l'enrichir d'un plan de biodiversité avec un inventaire faune et flore.

En Scarpe-Escaut, le Parc intervient, avec le Département du Nord, pour conseiller les exploitants de sablières sur les aménagements à réaliser en faveur de la biodiversité. Il a ainsi mené une étude paysagère et écologique, sur la sablière Dhainaut à Flines-lez-Râches, pour optimiser une proposition de plan de réaménagement et favoriser les hyménoptères sabulicoles (qui vivent dans le sable), les Hironnelles de rivage, ainsi que la formation de pelouses rases. Depuis 2007, le Parc de l'Avesnois a mis en place un programme de suivi de la population du Grand duc d'Europe sur dix-sept sites carriers en collaboration avec l'association Aubépine. Les résultats mettent en évidence une expansion de l'espèce en Avesnois, nullement gênée par l'activité d'extraction.



« Prendre en compte développement économique et biodiversité »

Jean-François Didier est président de l'UNICEM Nord-Pas de Calais (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) et a suivi, alors qu'il était directeur des Carrières du Boulonnais, la mise en place des accords entre carriers et collectivités. « Il s'agissait à la fois de prendre en compte les objectifs de développement économique et de protection de la biodiversité, raconte-t-il. Le Parc a joué un rôle extrêmement positif dans cette situation : il a contribué à faire tomber les inquiétudes chez les carriers et chez les élus qui, au départ, faisaient preuve de beaucoup de réticences, de frilosité. »



Chiffres-clés :

- Les carrières et sablières couvrent plus de 1 000 ha dans les 3 Parcs
- 19 sites carriers font de travaux d'intégrations paysagères ou d'aménagements environnementaux dans les 3 Parcs.

Personnes-ressource :

- jpgeib@parc-opale.fr - 03.21.87.90.83
- pauline.cabaret@parc-naturel-avesnois.com
03.27.77.52.61
- g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.70
- stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com
03.27.77.52.63

« La faune et la flore d'autrefois »

« J'avais des coteaux qui s'embroussaillaient, raconte Paul Martel, agriculteur à la retraite installé à Samer. Je n'aimais pas cet abandon de terrain. J'avais entendu parler de Natura 2000 mais c'est quelque chose qui a toujours fait peur, surtout aux chasseurs comme moi. Le Parc m'a expliqué ce que c'était, m'a encouragé et j'ai signé un contrat. » Il s'agit du seul contrat Natura 2000 signé par un propriétaire privé dans le Pas-de-Calais.

Sur deux parcelles, soit 5 ha, des travaux conséquents ont été réalisés : débroussaillage, forage pour amener l'eau jusqu'aux coteaux et pose de clôtures. Ce sont désormais les vaches, celles de Dominique Martel, le fils de Paul, qui entretiennent les terrains. « J'ai reçu des aides pour tous ces travaux mais j'ai aussi engagé des dépenses, précise Paul Martel. L'intérêt écologique est que l'on retrouve aujourd'hui, sur ces sites, la faune et la flore qu'il y avait autrefois », ajoute cet amoureux de la nature. Des espèces patrimoniales comme le Sénéçon à feuilles spatulées ou encore la Gentiane d'Allemagne y ont en effet été recensées.



Chiffres-clés :

- En 10 ans, 57% de la surface du site Natura 2000 des « forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon », soit 4 642 ha ont fait l'objet de contrats de gestion rémunérés
- Plus de 40 contrats NATURA 2000 sont en place sur des espaces agricoles dans les 3 Parcs pour une superficie de près de 1500 ha contractualisée
- 3 chartes Natura 2000 ont été signées pour plus de 1200 ha
- 14 habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires ont été inventoriés dans le PNR CMO, 9 en Avesnois et 4 en Scarpe-Escaut

Plus d'infos ?

- Plaquette « Natura 2000 Directive Habitat - site 38 (fr31000511)- Démarche et actions- Edition 2007 PNRA

Personnes-ressource :

- fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com - 03.27.77.51.60
- plevisse@parc-opale.fr - 03.21.87.86.27
- j.bacquaert@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.88

4 Encourager la signature de contrats Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels d'intérêt européen. Avec leurs partenaires, les Parcs naturels régionaux participent à la mise en place de ce réseau en tant qu'opérateur local chargé de la rédaction des documents d'objectifs des sites et par la suite à l'animation pour la contractualisation des travaux de gestion.

Pour chaque site, un comité de pilotage mis en place par le Préfet de Région suit l'élaboration du document d'objectifs (docob) qui comprend un diagnostic et des préconisations de gestion. Les techniciens des Parcs contribuent à la concertation avec les représentants des acteurs socioprofessionnels (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, forestiers) tout au long de la procédure.

Un site Natura 2000 n'est pas un sanctuaire de nature et ne remet pas en cause les activités qui y sont exercées. Les contrats Natura 2000 sont passés sur la base du volontariat pour une durée de 5 ans, voire 10 ans. Ils servent à mettre en œuvre des mesures de gestion durable et permettent aux contractants de bénéficier d'aides financières qui les dédommagent des actions entreprises en faveur de la conservation des habitats, des espèces d'intérêt communautaire européen.



Gérer autrement les bords de routes

L'équipe du Parc naturel régional Scarpe-Escout travaille, avec le service des espaces naturels sensibles du Département du Nord et la subdivision de la voirie départementale d'Orchies, chargée de la gestion et de l'entretien du réseau routier sur ce secteur, sur une expérimentation de fauchage différencié.

L'objectif de cette démarche est de préserver voire de favoriser la biodiversité des bords de route en adaptant la fréquence du fauchage au cycle de vie de la faune et de la flore. Autrement dit, sur certains secteurs qui se trouvent le long d'espaces naturels protégés ou reconnus comme intéressants, seules les fauches rendues nécessaires pour des impératifs de sécurité (dégagement de la visibilité en approche de carrefour notamment) seront réalisées entre avril et septembre. Une dizaine de kilomètres est concernée cette année (et pour la première fois), sur les communes de Tilloy-les-Marchiennes, Marchiennes, Rieulay, Vred et Wandignies-Hamage. Cette pratique pourrait profiter à certaines espèces comme le Butome en ombelle, le Laiteron des marais, le Pigamon jaune ou encore l'Achillée sternutatoire, des plantes protégées au niveau régional.

Le Parc souhaite maintenant poursuivre cette expérience et étendre cette coopération à l'ensemble des services de voirie de son territoire.



« Un changement de culture et de pratiques »

« Depuis l'an dernier, le Département du Nord expérimente le fauchage différencié, notamment au nord-ouest de Lille, dans les Weppes, avec l'idée de l'étendre à d'autres secteurs, indique Jean-Michel Daron, responsable de la subdivision de la voirie départementale d'Orchies. Le Parc est venu vers nous en même temps que nous sommes allés vers lui. Ensemble, nous avons procédé à une reconnaissance des bords de routes qui pouvaient faire l'objet de cette gestion différenciée. C'est un changement de culture et de pratiques qui se met en place progressivement, car en plus, aujourd'hui, nous n'utilisons quasiment plus de produits phytosanitaires. »



Chiffres-clés :

- En 2010, dans le PNR Scarpe-Escout, 19 km de routes font l'objet d'une gestion différenciée
- En 2011, la gestion différenciée des bords de route sera mise en place par le Département du Nord sur l'ensemble de la voirie départementale de l'Avesnois

Plus d'infos ?

- Vers une gestion différente des bords de route forestières - plaquette-Édition 2000 - PNRA
- Guide technique de gestion douce du Domaine Public Fluvial, édition VNF - Édition PNRSE, 2009

Personne-ressource :

- j.bacquaert@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.88



« Un échange de bons procédés »

Benoît Vanbremeersch est éleveur de bovins Rouge flamande à Renescure, comme l'étaient avant lui son père, son grand-père et même son arrière-grand-père. La Rouge flamande, il y est attaché. « *C'est une race typique de chez nous, dit-il. Elle est rustique. Sa robe rouge acajou absorbe la chaleur, ce qui permet à l'animal de se réchauffer plus facilement.* »

Chaque année, du mois de juin au début de l'hiver, il met sept à dix de ses bêtes en pâturage, à Clairmarais, sur un site géré par le Parc des Caps et Marais d'Opale. « *Sur place, mes vaches trouvent tous les oligo-éléments et les sels minéraux dont elles ont besoin car la parcelle où elles se trouvent n'a pas été exploitée de manière intensive*, indique-t-il. *Avec le Parc, c'est un échange de bons procédés : mes animaux pâturent, les terrains sont entretenus de manière naturelle et la race est sauvegardée.* »

Chiffres-clés :

- 6 génisses et 1 taureau Rouge flamande sont mis en pâturage sur 7 ha par le Parc des Caps et Marais d'Opale et 4 bœufs par celui de Scarpe-Escout, avec quelques dizaines de femelles d'éleveurs privés.
- La région Nord-Pas de Calais compte 96 éleveurs de rouge flamande

Personnes-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.70
- f.piedanna@enrx.fr - 03.20.67.11.17

4.

Rouge flamande sur prairies humides ou comment sauvegarder une race et gérer un site

Le pâturage extensif est un mode de gestion des espaces naturels. Sur certains sites gérés par les Parcs naturels régionaux des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escout, c'est la Rouge flamande qui officie. Cette race bovine locale dont les effectifs sont faibles (environ 3 000 têtes) est bien adaptée au pâturage de prairies humides : les vaches sont résistantes, ont de bonnes pattes – ce qui est important dans les zones humides –, se nourrissent de fourrages grossiers...

En Scarpe-Escout, comme en Caps et Marais d'Opale, la mise en pâturage s'effectue par conventionnement avec des éleveurs. Les terrains leur sont mis à disposition gracieusement en échange de quoi ils s'engagent à respecter un cahier des charges précis (aucune utilisation de produits phytosanitaires sur site, pas de changement d'état des lieux de la parcelle...).

À l'inverse de la fauche mécanique qui tasse uniformément le sol – et pollue davantage –, le travail de la Rouge flamande est irrégulier, ce qui permet à tout un cortège floristique de se développer. Des orchidées protégées au niveau régional sont ainsi (ré)apparues. D'une manière générale, une augmentation de la biodiversité a été constatée.





De l'intérêt de « planter régional »

5

Des arbustes champêtres ou des plantes grimpantes ? Des pommes à cidre ou à couteau ? Pas facile de choisir ses végétaux. L'opération « Plantons le décor » propose aux habitants de la région près de 150 espèces d'arbres, d'arbustes et de fruitiers adaptés au sol et au climat du Nord-Pas de Calais. « Planter régional », c'est agir pour la préservation des paysages et la conservation du patrimoine végétal mais aussi pour la richesse de la biodiversité.

Coordonnée par Espaces naturels régionaux depuis plus de 20 ans, cette action s'étend aujourd'hui à 18 territoires de la région (Parcs naturels régionaux, Communautés d'agglomération ou de communes, pays...). Comment ça se passe ? C'est très simple : les végétaux sont proposés dans un catalogue édité ou en ligne sur www.plantonsledecor.fr chaque année en septembre. Ils sont préparés et vendus par une sélection de pépiniéristes partenaires. Les clients prennent livraison de leur commande à des dates et dans des lieux précis, à proximité de leur résidence, de décembre à mars « Des sujets en bonne santé et à la bonne période »

« Plantons ».

C'est peu de temps après avoir fait construire sa maison à Setques, que Frédéric Nurit s'est occupé de l'aménagement de son jardin. « *Je voulais créer un jardinet à l'ancienne rehaussé pour le potager, raconte-t-il, et planter des essences qui se prêtent au palissage.* »

Il a donc choisi de commander, via Plantons le décor, des variétés régionales de pommiers et poiriers (Cabarette, Reinette des Flandres, Gris Baudet, Saint-Rémy, Fondante de Moulins-Lille...). « *C'est très joli quand c'est en fleurs, ça se marie bien avec le jardinet et nous avons des fruits de qualité, qui ont du goût !* », se réjouit-il. Frédéric Nurit a également planté des arbres et arbustes (érables champêtres...). Pour lui, « *il est important de garder le caractère des paysages de la région plutôt que de faire venir d'ailleurs des essences qui n'ont rien à faire chez nous. Avec "Plantons le décor", nous avons des sujets en bonne santé et à la bonne période. Et puis, c'est intéressant financièrement.* »



Chiffres-clés :

- 3 000 000 d'habitants du Nord-Pas de Calais peuvent contribuer à la plantation dans 18 territoires de la région
- 2 147 commandes en 2009
- 66 640 arbres et arbustes et 2 550 fruitiers plantés en 2009

Plus d'info ?

- www.plantonsledecor.fr
- Plaquette « Plantons le décor » - Édition 2010 ENRX

Personnes-ressource :

- i.crincket@enrx.fr - f.coquelet@enrx.fr - 03.28.07.65.52





Des formations pour entretenir son verger

5

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut propose aux habitants du territoire de se former gratuitement à la conduite et à l'entretien de vergers de hautes-tiges. Il a mis en place un programme annuel incluant une dizaine de journées de formation pour apprendre à tailler ses fruitiers – les séances ont lieu chez des particuliers qui possèdent un verger –, découvrir les techniques de greffage, s'initier aux principes de gestion « au naturel »... Depuis deux ans, le programme comporte un volet transfrontalier : des journées sont organisées de part et d'autre de la frontière, en lien avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique, ainsi que des visites des vergers conservatoires de Villeneuve d'Ascq et Gembloux.

Le Parc intervient également dans la restauration des vieux arbres. Pour cela, il fait appel à un élagueur et prend en charge 70 % du coût de la restauration (le reste étant à la charge des propriétaires). Enfin, un conseiller technique du Parc apporte son appui aux communes dans la gestion de leur patrimoine arboré et notamment de leurs vergers.

« Je ne savais pas trop comment m'y prendre »

Paul et Andrée Mascrez habitent à Orchies. Ils possèdent un verger de 3 500 m², avec des pommiers, des poiriers, des cerisiers, des pruniers. Ils ont fait appel au Parc pour restaurer deux vieux poiriers centenaires, des variétés anciennes (Saint-Mathieu et Calébasse). « Je ne savais pas trop comment m'y prendre et, vu la hauteur, je n'osais pas intervenir, explique Paul Mascrez. Une entreprise spécialisée est venue, à la demande du Parc, les tailler en mars dernier. Regardez maintenant comme ils sont beaux et le nombre de fruits qu'il y a sur les branches ! » M. et Mme Mascrez ont également accueilli, dans leur verger, une demi-journée de formation à la taille. Une quinzaine de personnes étaient présentes. « Beaucoup de gens plantent un arbre, puis deux et après ne savent pas comment les entretenir, témoigne Paul Mascrez. Là, le Parc nous met en situation, distribue des sécateurs, donne les consignes... C'est sensationnel ces journées ! »

Chiffres-clés :

- 6 ha de vergers collectifs et conservatoires sont en Scarpe-Escaut
- Depuis 10 ans, 150 à 200 personnes participent chaque année aux stages organisés par le Parc
- 20 journées de conseils par an sont consacrées par un technicien du Parc aux personnels des communes et 10 autres aux habitants

Plus d'info ?

- Le retour de vergers - Programme transfrontalier de formations gratuites - Édition 2010 PNTH

Personnes-ressource :

- f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.70
- f.lecomte@enrx.fr - 03.20.67.03.51

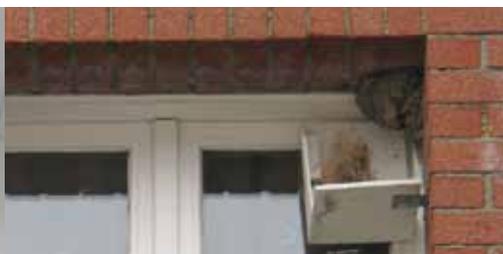




« Lorsque les gens détruisent les nids, c'est par ignorance »

« Que peuvent faire une commune et des citoyens pour protéger les Hirondelles de fenêtre ? » C'est la question que Christiane Défontaine, adjointe au maire de Le Quesnoy chargée de l'environnement, a posé au Parc. « La plupart du temps, lorsque les gens détruisent les nids, c'est par ignorance, explique-t-elle. Nous voulions les informer, les sensibiliser. Le Parc nous a beaucoup aidés, ajoute-t-elle. Il a été attentif à notre demande et, comme dans tous nos projets, nous a donné un coup de pouce. »

La ville se charge d'installer les planchettes de protection à qui en fait la demande et propose de les nettoyer une fois par an.



Des nichoirs à l'école

En 2007, le Parc des Caps et Marais d'Opale a réalisé un livret pédagogique sur le torchis, avec l'objectif de rattacher ce matériau naturel à la biodiversité, de montrer qu'il pouvait être intéressant pour les Hirondelles de fenêtre. Sa surface poreuse leur permet en effet de s'installer plus facilement. Avec la Ligue pour la protection des oiseaux – qui avait déjà travaillé sur les nids d'hirondelles – et un artisan local, le Parc est intervenu dans une école d'Arques. Les enfants ont réalisé des nids en torchis qu'ils ont ensuite distribués aux habitants du quartier.

Chiffres-clés :

- Chute de 40% des populations d'hirondelles de fenêtre en France depuis 1989
- 9 000 euros d'amende et une peine de 6 mois d'emprisonnement pour la destruction d'un nid
- Avec le soutien des Parcs, une quarantaine de nichoirs ou planchettes ont été posés en 2009 dans l'Audomarois et à Le Quesnoy, par les personnels communaux et les bénévoles de la LPO de l'Audomarois

Plus d'infos ?

- « Nous, vous, ils ... en Avesnois » n°1 – Édition 2005 PNRA

Personnes-ressource :

- pauline.cabaret@parc-naturel-avesnois.com
03.27.77.52.61
- pgodeau@parc-opale.fr - 03.21.87.84.64

5

Protégeons les hirondelles

A Le Quesnoy, de nombreux nids d'Hirondelles de fenêtre ont fait l'objet de destruction, en raison des salissures causées par les oiseaux sur les façades et les trottoirs. Or, les hirondelles peuvent consommer jusqu'à 7 000 insectes par jour !

L'équipe technique du Parc de l'Avesnois a accompagné la commune à sa demande pour proposer aux habitants une solution très simple : la pose discrète d'une planchette sous chaque nid, de manière à empêcher les fientes de retomber. Dans le même temps, il a édité une plaquette qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres afin de sensibiliser les Quercitains à la préservation des Hirondelles de fenêtre. En régression, l'espèce – comme toutes les espèces d'hirondelles – est protégée et la destruction de nid est de fait interdite.

Les premières planchettes ont été posées par les services techniques de la ville de Le Quesnoy, en septembre 2009. Si l'expérience est concluante, elle pourrait être reproduite dans d'autres communes.

Chiffres-clés :

- 9 communes de 2 Communautés de communes (Pays de Maroilles et de Mormal, rurale des 2 Helves) ont répondu à l'appel à projets qui est doté de 88 000 euros de budget dans le cadre de la programmation du Pays Sambre-Avesnois

Plus d'infos ?

- Planter des haies en Avesnois, conseils techniques pour une bonne plantation / Edition 2008 PNRA

Personne-ressource :

- guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com - 03.27.77.51.63



« Notre maillage bocager, nous tenons à le garder »

« Le bocage, c'est ce qui caractérise notre territoire et, malheureusement, on assiste encore à des arrachages, explique Damien Ducanchez, maire de Marbaix et président de la Communauté de communes rurales des deux Helves. Le Parc, en lien avec le Pays Sambre-Avesnois, a lancé ce projet pour inciter à la replantation et a assuré l'assistance technique. L'objectif est de planter des haies, des arbres et des fruitiers mais aussi de reconstituer des mares prairiales. Nous avons sensibilisé les communes et informé les habitants, par le biais de la lettre d'information de la CCR2H, qu'un dossier de candidature était à leur disposition au siège de la Communauté de communes. Nous nous chargeons du choix des entreprises qui interviendront pour les plantations. Notre maillage bocager, nous tenons à le garder. Le Parc nous y aide. C'est un atout appréciable pour des petites communes rurales comme les nôtres. »

5

Un appel à projets pour planter des haies

Avec la mise en œuvre de la charte du Pays Sambre-Avesnois, les élus ont souhaité lancer un appel à projet visant à faire émerger des opérations de reconstitution de la Trame verte et bleue en secteur rural. C'est dans ce cadre que le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne la Communauté de communes rurales des deux Helves et la Communauté de communes du Pays de Maroilles et de Mormal. Les communes peuvent bénéficier de subventions pour des plantations d'arbres têtards et de haies diversifiées ainsi que pour la restauration de mares prairiales sur des terrains communaux. L'équipe technique du Parc assure l'accompagnement des projets : définition du cahier des charges, conseils techniques, choix des variétés...

Sur le territoire de la Communauté de communes rurales des deux Helves (CCR2H), cette action comporte un volet spécifique pour les habitants. Les particuliers pourront eux aussi obtenir des aides pour la plantation de haies, d'arbres et de fruitiers haute-tige et des conseils techniques de la part du Parc.

L'objectif, sur le périmètre de la CCR2H, est de planter 2 700 m de haies et 120 arbres fruitiers et têtards. Les premières plantations interviendront dès l'hiver prochain.





Des blockhaus aménagés pour les chauves-souris

Trois blockhaus ont été aménagés, en 2005, en forêt de Saint-Amand par la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF), avec le soutien financier du Parc naturel régional Scarpe-Escaut qui a coordonné l'opération, et l'Office national des forêts, propriétaire, qui a assuré le nettoyage des sites.

Pour hiberner, les chauves-souris ont besoin de conditions particulières : une atmosphère saturée en humidité (pour hydrater leur peau), une température constante (garantie par l'épaisseur des murs des blockhaus) et une tranquillité absolue. À chaque fois qu'une chauve-souris est réveillée, alors qu'elle hiberne, on estime qu'elle consomme l'équivalent de 57 jours de réserves de graisse. Autant de jours qui lui manqueront pour atteindre le printemps et son opulence alimentaire. Chaque réveil compromet ainsi un peu plus ses chances de survie en période hivernale.

Les trois blockhaus ont été dotés de portes anti-intrusions. A l'intérieur, des briques creuses ont été posées sur les murs pour offrir des recoins aux chauves-souris. Quatre espèces – au moins – ont été recensées : le Murin de Natterer, le Murin à moustaches (très proche du Murin de Brandt et du Murin d'Alcatheo), l'Oreillard roux et le Murin à oreilles échancrées. Cette dernière espèce est protégée au niveau européen ; ses effectifs sont très faibles (un seul individu recensé en forêt de Saint-Amand).

De nouveaux aménagements de blockhaus devraient être réalisés sur le territoire du Parc.

« Une bonne répartition des rôles »

Le groupe d'études sur les chauves-souris de la Coordination mammalogique du Nord de la France réalise des inventaires dans la région, recherche des sites (d'hibernation et de reproduction) pour accueillir les chauves-souris. Ça peut être des souterrains, d'anciennes carrières, des citadelles, des forts... « Tous les sites ne sont pas intéressants mais nous évaluons leur potentiel, dans une logique de maillage, et les aménagements à réaliser, explique Simon Dutilleul, chargé d'études à la CMNF. Avec le Parc, il y a une bonne répartition des rôles : le Parc nous apporte sa connaissance du territoire, nous venons avec notre expertise des chauves-souris. Il y a un enrichissement mutuel. »



Chiffres-clés :

- Une quarantaine de sites ont été aménagés dans les 3 parcs (blockhaus, cavités & souterrains, églises)
- Les sites aménagés abritent de 5 à 13 espèces différentes de chauves-souris
- Les populations présentes dans les sites aménagés varient d'une dizaine à 1 000 individus en période hivernale d'hibernation
- 10 ans de suivis annuels en Avesnois pour évaluer l'efficacité des aménagements et l'évolution des populations

Personnes-ressource :

- g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr - 03.27.19.19.70
- fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com 03.27.77.51.67
- plevisse@parc-opale.fr - 03.21.87.86.27





Pour aider le brochet à frayer

Le brochet est un « poisson repère ». Lorsqu'il est présent dans un cours d'eau et est capable d'assurer l'ensemble de son cycle biologique (reproduction, éclosion et croissance), il en va de même pour toutes les espèces piscicoles associées (gardons, tanches, carassins). Le peuplement piscicole tend alors vers un équilibre (proies – prédateurs). Or, les effectifs de brochets sont en baisse. L'espèce présente la particularité de frayer dans les prairies inondées. Avec la rectification et le curage des cours d'eau, ces dernières décennies, les zones favorables à sa reproduction tendent à disparaître.

Dans le cadre de la protection du brochet, le Parc Scarpe-Escout a mené un travail d'inventaire des zones potentiellement inondables. Il a signé une convention avec la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord et un particulier, à Marchiennes, pour recréer une frayère à brochets. Des travaux de terrassement ont été réalisés.

Objectif : permettre au Décours d'inonder les terres pendant une période définie (de mars à mai-juin), aux brochets adultes de frayer sur ces terres inondées avant de regagner le cours d'eau et aux alevins de se développer avant, à leur tour, de rejoindre le Décours.

L'opération, accompagnée d'un diagnostic faune-flore, a été menée en 2009. Elle a été suivie, en 2010, d'un diagnostic par une pêche électrique, pour connaître les effectifs et les espèces présentes. L'an prochain, un suivi sera effectué pour vérifier l'efficacité de la frayère. Une autre opération de ce type va être menée à Wallers.

« La même vision des choses »

La Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques intervient auprès de ses partenaires pour mettre en œuvre des projets de restauration et d'entretien des cours d'eau. Elle a assisté techniquement le Parc pour la réalisation de cette frayère à brochets. « *Le Parc a une connaissance fine du territoire et de ses cours d'eau, explique Gildas Kleinprintz, technicien à la FDPPMA. Nous avons joué un rôle d'expert en milieux aquatiques, de conseiller piscicole. Nous avons travaillé sur les populations de brochets mais c'est tout l'écosystème qui va en profiter. Avec le Parc, nous avons la même vision des choses, nous avançons dans le même sens.* »



Chiffres-clés :

- 5 frayères à brochets ont été aménagées dans les territoires des 3 Parcs

Personne-ressource :

t.lefort@pnr-scarpe-escout.fr - 03.27.19.19.70





Forte mobilisation pour le maillage bocager

Le Parc naturel régional de l'Avesnois intervient auprès des exploitants agricoles pour gérer et reconstituer le maillage bocager, élément constituant de la Trame verte et bleue. Les techniciens du Parc animent la mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), outils de gestion du maillage bocager, et apportent des conseils. Le Parc soutient également les Communautés de communes qui mettent en place une politique d'aide à l'entretien et de reconstitution du bocage. Il s'agit d'un dispositif subventionné par le Conseil général du Nord qui permet aux agriculteurs qui souhaitent agir en ce sens sur leur parcellaire, de bénéficier d'une aide financière. D'une manière générale, le Parc accompagne l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés dans leurs projets de plantations : par des conseils téléphoniques, des journées de sensibilisation pour les particuliers, des conseils techniques avec diagnostic de l'environnement pour les communes et les exploitants agricoles, y compris pour la requalification des vergers haute-tige. Le but : permettre à tous de bien appréhender la reconstitution de la trame bocagère et donner une plus-value écologique, paysagère aux haies, avec des essences locales et diversifiées.

Chiffres-clés :

- Depuis 10 ans, 35 kms de haies, 2 300 arbres « hautes tiges » et/ou têtards, et 1 800 fruitiers « hautes-tiges » ont été plantés en Avesnois
- 892 km de haies sont entretenues chaque année sous la maîtrise d'ouvrage de communautés de communes avec le soutien financier du Conseil général du Nord

Personne-ressource :

- guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com
03.27.77.51.63



« J'ai planté 480 m de haies d'aubépine et 40 charmes têtards »

Etienne Dhollanders est agriculteur à Ors (59). Grâce à ce dispositif, cofinancé par le Conseil général du Nord et la Communauté de communes Haute Sambre-Bois l'Evêque, il a replanté 480 m de haies d'aubépine blanche. « Je voulais absolument replanter de l'aubépine blanche, raconte-t-il. C'est une espèce locale qui a un caractère défensif, autrement dit, elle est difficile à traverser. » Le Parc s'est occupé des démarches de dérogation : l'aubépine blanche, sensible au feu bactérien, nécessite en effet une dérogation pour être plantée. « Je me suis engagé à respecter la réglementation en cas de feu bactérien », précise M. Dhollander qui a également planté 40 charmes têtards pour, dit-il, « avoir des points d'ombre dans les pâtures » et restaurer le maillage bocager de son exploitation agricole.



2010-2022 : la biodiversité au cœur des chartes des Parcs

Les actions menées par les Parcs naturels régionaux en faveur de la biodiversité s'inscrivent dans la durée, qu'il s'agisse de conduire des études ou des expérimentations, de mettre en œuvre des mesures de protection des milieux naturels, d'informer, de conseiller... C'est l'avenir des territoires qui est en jeu.

Pour élaborer leurs nouvelles Chartes, valables 12 ans, les Parcs ont travaillé de manière concertée avec les acteurs locaux, les élus, les collectivités, les associations. La réflexion qu'ils ont engagée a permis de bâtir un projet collectif de développement. Les Parcs ne sont pas là pour imposer mais pour proposer, animer ce projet de territoire. Voilà tout le sens de leur démarche. N'est-ce pas un gage de pérennité pour la préservation des sites naturels ?

Alors que l'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 2010 année internationale de la biodiversité, pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde, les Parcs affichent leurs ambitions. Chacun, selon ses spécificités et le contexte local, se mobilise pour protéger les milieux remarquables, améliorer la connaissance scientifique et technique, inscrire la biodiversité dans les politiques d'aménagement ou encore pour faire des citoyens des acteurs de la protection de la biodiversité...

La biodiversité est une cause majeure pour 2010 et les douze prochaines années.

Caps et Marais d'Opale

Falaises, estuaires, dunes, forêts, bocage, coteaux calcaires, marais... Le territoire des Caps et Marais d'Opale dispose d'un patrimoine naturel remarquable, très divers, avec des sites à forte valeur biologique et paysagère. La nouvelle charte du Parc « prend à cœur la biodiversité » et porte des ambitions élevées : le renforcement de la biodiversité du territoire, la mise en œuvre avec exemplarité de la Trame verte et bleue. Parmi les priorités figurent : la protection de l'urbanisation des cœurs de biodiversité et leur mise en gestion conservatoire ; la création de nouvelles réserves naturelles ; la restauration d'un réseau de pelouses calcicoles ; le développement de la contractualisation sur les 15 sites Natura 2000 du territoire ; la préservation des bords de cours d'eau ; la mise en place d'un programme spécifique pour la biodiversité forestière.. Le fonctionnement des milieux naturels et leur complémentarité seront également maintenus et renforcés.

Un autre axe fort développé dans la charte porte sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité. Comment ? En se donnant le temps et les moyens d'évaluer, en expérimentant, en innovant... Enfin, à quoi bon développer tout ce savoir si ce n'est pour le partager. L'accent sera aussi mis sur la transmission des acquis.



Avesnois

L'Avesnois est riche de la diversité de ses milieux naturels : forêts, bocage, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles. Le territoire jouit de vastes espaces d'un seul tenant, à l'heure où les zones naturelles sont menacées de fragmentation et de dégradation. Préserver les paysages, les maillages de haies, les mares prairiales, les vergers ou encore les bois et les forêts, les cours d'eau, c'est aussi préserver les espèces qui y vivent et donc toute la biodiversité associée. Le syndicat mixte du Parc s'est fixé comme priorité absolue un développement harmonieux entre les activités humaines, économiques et les ressources naturelles, dont la biodiversité de son territoire.

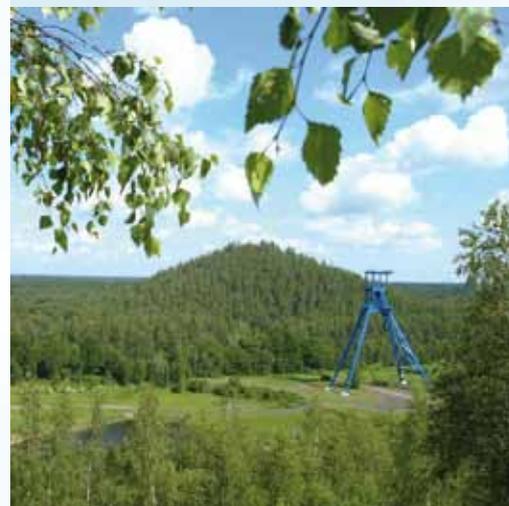
Le Parc s'engage à mettre en œuvre des mesures concrètes pour renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces, le développement des outils de protection contractuelle et réglementaire des cœurs de nature à préserver. La recherche appliquée, un programme d'actions pour le maintien, la restauration et l'amélioration des corridors écologiques, et leur préservation dans les documents d'urbanisme en seront les 3 principaux volets.

Il entend jouer à plein son rôle de conseil, par l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux. Parce que les acteurs du territoire sont coresponsables de la préservation de la biodiversité, une large place sera laissée à la gestion concertée.

Scarpe-Escaut

Le territoire Scarpe-Escaut est caractérisé par ses cours d'eau et étangs, ses prairies humides, ses forêts, ses milieux agraires et ses sites reconvertis ou en voie de recolonisation (terrils, friches industrielles...). Le Parc, dans sa nouvelle charte, a choisi d'agir pour la préservation et la restauration des sites d'intérêt régional, national voire international, ce qu'il appelle des « cœurs de biodiversité », des espaces abritant des éléments biologiques remarquables ou emblématiques. Il s'emploiera aussi à préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, où les menaces sont constantes, et le réseau forestier qui abrite des espèces patrimoniales. La sauvegarde des milieux agraires et des sites en voie de recolonisation fera également partie des préoccupations du Parc. La préservation du foncier, en particulier des espaces agricoles et naturels, est l'une des priorités pour les 12 prochaines années : le capital de biodiversité de Scarpe-Escaut en dépend !

D'une grande richesse, les espaces ouverts sont importants pour le maintien d'une activité agricole et la conservation du patrimoine naturel et paysager. Pour faire face au déclin de la biodiversité, le parc Scarpe-Escaut, le plus densément peuplé de France, compte beaucoup sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire et leur action concertée.



- **Étudier la fonctionnalité des trames écologiques pour mieux les préserver**

Dans le Nord-Pas de Calais, près d'une quinzaine de territoires ont établi leur schéma de trame verte et bleue. Les 3 parcs naturels régionaux ont identifié et mettent en œuvre des mesures pour assurer la préservation et la restauration des trames écologiques de leur territoire. Il n'en demeure pas moins que la bonne fonctionnalité de ces réseaux n'est pas démontrée. Comment être sûr qu'un maillage bocager est propice à la circulation des espèces, qu'un réseau de mares permet à la faune et à la flore aquatiques de maintenir leurs populations et d'assurer un brassage génétique ? Autant de questions sur lesquelles des travaux de recherche scientifique appliquée devront être conduits pour aider les gestionnaires d'espaces dans leurs choix de gestion et d'aménagement.





• Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les décisions politiques

Le schéma régional d'orientation de la Trame verte et bleue porté par la Région Nord-Pas de Calais et l'obligation par la Loi Grenelle 2 de prendre en compte les trames écologiques dans les documents d'urbanisme ouvrent la voie à une meilleure reconnaissance de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires. Mais le chemin à parcourir pour passer à une approche territoriale et non plus administrative, et à une vision multifonctionnelle qui intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux est encore long.

Il nous faut agir à tous les niveaux de décision pour éviter l'artificialisation et la fragmentation des espaces ruraux ou périurbains, l'altération ou la disparition des ressources naturelles, d'espèces et de leurs milieux de vie.

• Évaluer et valoriser les services rendus à l'homme par la biodiversité

La sauvegarde de la biodiversité par tout un chacun implique la prise en compte de l'importance de sa préservation. Les services rendus par la biodiversité à l'homme et à ses activités sont considérables : régulation des eaux par les zones humides pour faire face aux inondations, pollinisation des cultures par les insectes, stockage du carbone par les forêts, molécules végétales pour nos médicaments, transmission d'un patrimoine génétique domestique diversifié... La biodiversité constitue notre assurance vie sur terre.

Et pourtant, ces services sont sous-estimés et méconnus par nombre de personnes. Il importe donc de sensibiliser et de mieux faire connaître les bienfaits de la nature pour que l'Homme, qu'il soit habitant, agriculteur, industriel ou élu local s'implique en toute conscience et prenne les bonnes décisions pour la préservation de ce patrimoine.



Remerciements

De nombreux acteurs ont contribué à la réalisation des actions présentées dans cette publication. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement en faveur de la biodiversité. Suivons leur exemple !

Des habitants

- Paul et Andrée MASCREZ, ORCHIES
- Frédéric NURIT, SETQUES

Des exploitants agricoles

- Paul et Dominique MARTEL, éleveurs
463, Le Breuil - 62830 SAMER
- Philippe Thérain, arboriculteur
596, rue Alloeu - 59193 ERQUINGHEM LYS
- Benoît Vanbremeersch, éleveur
5 rue, Bloem Straete - 59173 RENESCURE

Des bénévoles d'associations

- José Godin, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais - 23, rue Gosselet - 59000 LILLE
josegodin@libertysurf.fr
- Stéphanie Rondel, La Reine rouge
313, rue du Mont Blanc - 62990 BEAURAINVILLE
contact@lareinerouge.fr

Des élus locaux

- Christiane Defontaine,
Adjointe à l'environnement, mairie de Le Quesnoy
Rue du Marechal Joffre - 59530 Le Quesnoy
- Viviane Desmarchelier, Maire, mairie d'Éppe Sauvage - 5, rue de la Fontaine - 59132 EPPE-SAUVAGE
- Damien Ducanchez, Maire de Marbaix
Président de la Communauté de communes rurales des deux Helves. «Maison des 2 Helves»
33, route de Taisnières - 59440 MARBAIX
- Dany Hallant, Maire, mairie de Vred
410, rue Suzanne Lanoy - 59870 VRED
- Martial Herbert, Maire de Marquise
Président de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps - Avenue de Beaupré - BP 60
62250 MARQUISE
- Claude Prudhomme, Maire
mairie de Cremarest - 4 La Place
62240 CREMAREST

Des professionnels d'établissements d'enseignement agricole, de syndicat professionnel

- Tayeb Chelkia
Responsable de la filière Forêt, Lycée agricole
5, rue Chaussée - 59570 BAVAY
- Jean-François Didier
Président de l'UNICEM Nord
40, rue Eugène Jacquet
59700 MARCQ EN BAROEUL
www.unicem.fr/npcd

Des techniciens naturalistes, environnementalistes, ...

- Cédric Vanappelghem
Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas de Calais, 152 boulevard de Paris
62190 LILLERS
www.conservatoiresitesnpc.org
- Simon Dutilleul
Coordination mammalogiques du Nord de la France, rue Wibaille Dupont
BP 20032 - 59145 Berlaimont
www.cmnf.fr
- Gildas Kleinprintz
FDPPMA du Nord, Résidence Jacquard,
Place Gentil Muiron - BP 1231
59013 Lille Cedex - www.peche59.com

Des représentants des services de l'État, de collectivités territoriales

- Pascal Scournaux
Responsable Evaluation environnementale
DREAL - 44, rue de Tournai - BP 259
59019 LILLE Cedex
dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr
- Jean-Michel Daron
Responsable de la subdivision de la voirie départementale d'Orchies, DVI - Conseil général du Nord - 1, rue Kelso - 59310 ORCHIES

Autres adresses utiles :

• Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Direction de l'environnement
151, rue de Président Hoover - 59555 Lille Cedex
www.nordpasdecalais.fr

• Conseil Général du Nord

Service Espaces naturels sensibles
Hôtel Du Département - 51, rue Gustave Delory
59800 Lille
www.cg59.fr

• Conseil Général du Pas-de-Calais

Services Espaces naturels sensibles
Rue Ferdinand Buisson - 62018 ARRAS Cedex 9
www.pasdecalais.fr

• Conservatoire du Littoral

2, quai Alfred Giard - 62930 WIMEREUX
www.conservatoire-du-littoral.fr

• EDEN 62

2, rue Claude - BP 113- 62240 DESVRES
www.eden62.fr

• Office national des Forêts

Agence régionale Nord-Pas de Calais
24, rue Henri Loyer - 59004 Lille cedex

• Centre régional de ressources génétiques

Ferme du Héron - Chemin de la ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq

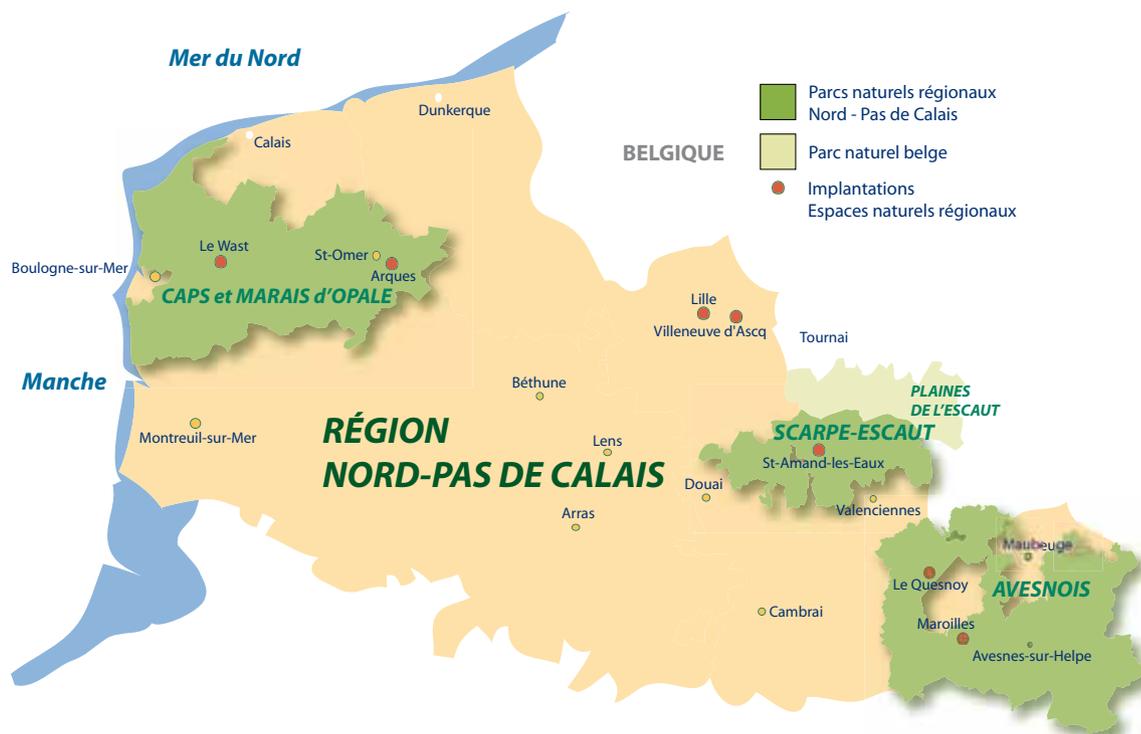
• Association Aubépine

5, square Saint-Exupéry
59610 Fourmies

Crédit photographique

- **Couverture** : Panneau d'interprétation, S. DHOTE
- **2** : Pêche électrique, T. LEFORT
- **3** : Vue aérienne du marais audomarois, S. DHOTE
- **6** : Blongios nain, T.TANCREZ - Salamandre tachetée, G. SMELLINCKX - Chouette chevêche, P. CHEUVA
- **8** : Livret nature, F. MULET - Panneau de signalisation du marais de Condette, B. GROSSMANN - Réunion sur projet, F. MULET
- **9** : Démonstration de SIG, F. MULET - Plantations par enfants, M. GRZEMSKI - Vue aérienne de la vallée de la Sambre, S. DHOTE
- **10** : Vue aérienne du littoral, ENR - Remise du livret nature aux élus, L. LEMAIRE - Livret nature, F. MULET
- **11** : Libellule, marquage de libellule, A. FLET - Vue aérienne de la vallée de la Sambre, S. DHOTE
- **12** : Vente de pomme à Pomexpo 2009, O. DELVAUX - Éleveur de boulang lillois, S. DHOTE
- **13** : Techniciens sur site, Grenouille des champs, PNRSE
- **14** : Chantier de bénévoles PNRSE - Engin de chantier PNRSE
- **15** : Tourbière de Vred, F. BRIMONT
- **16** : Verger en fleurs, B. GROSSMANN - Exposition de variétés de pommes, O. DELVAUX.
- **17** : Vue aérienne de Marchiennes, S. DHOTE, Construction à proximité de zones humides - Concertation sur plan, PNRSE
- **18** : Comité de pilotage, F. MULET - Démonstration de SIG, F. MULET - Cartographie de terrain, O. CHEUVA
- **19** : Carrière de la Parisienne, E. DUSAUNOIS - Crapaud calamite, B. FRITSCH
- **20** : Exploitant et technicien, P. LEVISSE - Orchidées sur coteaux calcaires, F. MULET
- **21** : Gestion différenciée bord de route, Panneau d'information, G. JAKUBEK
- **22** : Vaches Rouge flamande sur prairies humides, PNRSE - Vaches Rouge flamande, S. DHOTE
- **23** : Plantations par enfants, M. GRZEMSKI - Client « Plantons le décor », O. DELVAUX, Livraison « Plantons le décor », O. DELVAUX
- **24** : Visite au verger conservatoire de Villeneuve d'ascq, O. DELVAUX - Démonstration de taille, S. DHOTE.
- **25** : Nichoirs à hirondelles de fenêtres, Planchette de protection de nid, C-H. GARREAU - Hirondelle de fenêtre, D. MOULIN
- **26** : Plantation d'une haie bocagère, Plantations d'une ripisylve, O. DELVAUX
- **27** : Oreillards roux, bénévole de LPO, V. COHEZ - Aménagement d'un blockhaus, F. CHARLET
- **28** : Pêche électrique, T. LEFORT - Brochet, J.C. GRIGNARD - Aménagement d'une frayère à brochets avant et après travaux, T. LEFORT
- **29** : Vue aérienne de bocage, P. CHEUVA - Plantation sur feutre, S. DHOTE, Taille de haies bocagères, M. GRZEMSKI
- **30** : Site du cap blanc nez, P. CHEUVA
- **31** : Vue aérienne de la vallée de la Sambre, S. DHOTE - Site Sabatier à Raismes, P. CHEUVA
- **32** : Site Sabatier à Raismes, P. CHEUVA
- **33** : Balade à dos d'âne, P. CHEUVA - Projet urbain à Ors, O. DELVAUX
- **35** : Pie-grièche écorcheur, M. LESEINE





LES PARCS & la biodiversité

La collection « Les Parcs & » :

- présente la diversité des missions et interventions des Parcs, les innovations apportées,
- illustre, par des exemples choisis, concrets et opérationnels, les méthodologies utilisées et les partenariats mis en oeuvre,
- replace les programmes d'actions au regard des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

Déjà paru :

- Les Parcs & l'eau (2008)
- Les Parcs & l'agriculture durable (2009)

contact@enrx.fr
www.enrx.fr

espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais

6, rue du Bleu Mouton
BP 73 - 59028 LILLE CEDEX
métro : République
Tél : +33(0)3 20 12 89 12
Fax : +33(0)3 20 12 89 39

Éditeur et directeur de la publication : Espaces naturels régionaux représenté par Emmanuel Cau, président
Coordination et suivi éditorial : David Moulin
Rédaction : Valérie Dassonville
Contributions : Pauline Cabaret, Fabien Charlet, Guillaume Dhuege, Corinne Bury, Gérald Duhayon, Jérôme Bacquaert, Tangui Lefort, René Stievenart, Florent Piedana, Christophe Wagner, Isabelle Crincquet, Pierre Levisse, Nicolas Jannic, Jean-Pierre Geib, Christophe Tesnierre
Design graphique : Gilles Pottier
Impression : Nord'Imprim (Steenvoorde)

Imprimé, avec des encres végétales, sur Satimat Green composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts certifiées FSC.

Nord'Imprim est certifiée Imprim'Vert - PEFC - FSC - ISO 9001-ISO 14001

